

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/ 2001/⁰¹⁹...../ AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT LE TRAITE PORTANT
CREATION D'UN OBSERVATOIRE ECONOMIQUE ET
STATISTIQUE D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE
(AFRISTAT).**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses articles 59 et 77;

Après en avoir délibéré, adopte;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1er: Est ratifié et promulgué le traité portant création d'un observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaaharienne (AFRISTAT).

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat

Conakry, le.....²³ OCTOBRE.....2001



GENERAL LANSANA CONTE